

Danièle Dehouve

1997 : « Les élites indiennes du Mexique central face à la conquête espagnole », *Caravelle*, Toulouse, n° 67, p. 9-21.

Les élites indiennes du Mexique central face à la conquête espagnole

PAR

Danièle DEHOUE

CNRS, GRAL

Un lieu commun se retrouve fréquemment sous la plume des spécialistes du Mexique indien. Les Espagnols, disent-ils, décapitèrent l'empire aztèque qui perdit, avec ses élites, ses connaissances astronomiques, la beauté de sa poésie, l'habileté artisanale de ses orfèvres et de ses plumassiers. Les conquérants se retrouvèrent face à un peuple de paysans, riche seulement de ses pratiques agricoles et de ses rites agraires. Cette remarque, qui date d'une époque où l'on connaissait peu l'histoire coloniale, demande aujourd'hui à être révisée. De fait, l'histoire du Mexique indien est surtout celle de ses élites qui, durant quatre siècles, n'en finissent pas de mourir.

Au moment de la Conquête espagnole, le Mexique central était dominé par l'empire aztèque. Celui-ci s'appuyait sur une organisation socio-économique complexe caractérisée par la culture du maïs, du haricot et de la courge en grande partie intensive et fondée sur l'irrigation, un artisanat développé comprenant le tissage, l'orfèvrerie et le travail de la plume, ainsi qu'un réseau de marchés et d'échanges commerciaux à grande distance. La stratification sociale était prononcée et distinguait la noblesse (les seigneurs - *tecutli* - et leur parentèle - *pilli* -) et les gens du commun (*macehualli*).

Le siège de la vie sociale était la cité-Etat, dominée par la figure du roi, le *tlatoni* (pl. *tlatoque*), "celui qui parle" ou commande. Ce n'est que

récemment que les chercheurs ont pu montrer que ce personnage était titulaire d'une royauté sacrée, assez comparable aux royautés divines connues dans d'autres parties du monde, en Afrique et à Hawaï notamment, tout en étant dépourvue de certaines de leurs caractéristiques¹. Le roi se présentait comme le principal médiateur entre les hommes et leurs dieux, descendant des fondateurs de la dynastie qui étaient eux-mêmes des hommes divinisés ou des dieux faits hommes : ainsi, selon la légende, Huitzilopochtli, dieu suprême des Aztèques avait-il conduit la migration des ancêtres vers le plateau central où ils devaient s'établir. L'empereur aztèque (*tlatoani* suprême) en était la représentation vivante. Son intronisation, qui prenait place dans le temple de Huitzilopochtli, était identifiée à la naissance d'un nouveau soleil et au commencement d'une ère nouvelle². L'incinération de la dépouille d'un souverain défunt revêtu des ornements de ce dieu avait également lieu dans le temple de celui-ci.

L'empereur était responsable du maintien de l'ordre cosmique qu'il symbolisait. Tout au long de son règne, il présidait, avec l'aide des prêtres et des guerriers, aux rites et aux sacrifices nécessaires à la vie humaine. Ainsi, tous les 260 jours, un sacrifice de captifs était censé renouveler sa force vitale et ses pouvoirs surnaturels. Ses jeûnes "gagnaient la pluie" pour son peuple ou décidaient de la victoire des Aztèques dans les guerres³. On comprend qu'en échange de ces bienfaits, le souverain ait pu recueillir les tributs de son peuple dont une partie était redistribuée au cours des festivités.

Cette nouvelle façon d'envisager la royauté sacrée est d'une grande importance pour la conception des élites précolombiennes. En effet, l'empereur aztèque, dirigeant de Mexico Tenochtitlan, était le *tlatoani* suprême, mais pas le seul. Le reste du pays était réparti entre d'autres dirigeants, qui tous détenaient le titre de *tlatoani*, et, bien qu'à une échelle plus modeste, un pouvoir sacré au sein de leur royaume ou *tlatocayotl*. Il leur revenait de jeûner et de faire pénitence pour préparer les fêtes, de danser et de sacrifier des captifs en l'honneur des dieux. Ils percevaient les tributs et en redistribuaient une partie au cours des banquets festifs.

¹ Notamment le régicide, voir : Susan D. Gillespie : *The Aztec kings. The Construction of Rulership in Mexican History*, Tucson, The University of Arizona Press, 1989, p. 215.

² *Ibid.*, p. 219 et Guilhem Olivier : Les paquets sacrés ou la mémoire cachée des Indiens du Mexique central (XVe-XVIe siècles), *Journal de la Société des Américanistes*, T. 81, 1995, p. 105-141.

³ Johanna Broda : Los estamentos en el ceremonial mexica, in : *Estratificación social en la Mesoamérica prehispánica*, P. Carrasco, J. Broda et al., México, Sep Inah, 1976, p. 37-65.

Cependant le concept de royauté sacrée était totalement étranger à la mentalité espagnole. Si les descriptions de l'empereur Moctezuma par les conquérants nous restituent l'image d'un roi absolu à l'européenne, celles des souverains de niveau subalterne nous décrivent de grands pécheurs, qui s'adonnaient à la polygamie, à l'inceste et à l'ivrognerie. L'Inquisition dans les premières années, puis les tribunaux royaux, leur reprochèrent en effet d'avoir plusieurs concubines, dont certaines étaient leurs filles ou leurs nièces : il s'agissait là des relations de parenté propres aux lignages royaux. Plus souvent encore, on les blâma de s'enivrer sans cesse : les Espagnols stigmatisaient ainsi des ivresses rituelles perpétrées devant les idoles en compagnie de nombreux *principales*, selon le nom donné par les Espagnols aux notables indiens. Les aspects les plus sacrés et rituels du comportement des "rois" indiens furent ainsi assimilés à des vices méprisables.

S'il était impossible aux Espagnols de saisir le concept de royauté sacrée, il leur était tout aussi difficile de concevoir comment celle-ci s'inscrivait dans l'espace. Les relations de dépendance tributaires et rituelles au sein d'un royaume ou *tlatoxoyotl* ne se laissaient pas enfermer dans des limites territoriales bien circonscrites. Bien au contraire, et quelle que soit la région envisagée, les chercheurs nous restituent plutôt l'image de réseaux entremêlés. Ainsi, le royaume de Tepeaca situé à l'est de Mexico - Tlaxcala, "ne constituait pas une unité géographique continue mais éclatée en morceaux appartenant aux seigneuries voisines, principalement à Cuauhtinchan... Les *cabeceras* (cités chefs-lieux) dépendantes ne semblent pas avoir fait partie d'unités géographiques séparées ; leurs possessions étaient entremêlées et réparties dans une grande partie de la seigneurie et tout indique qu'elles étaient dépourvues de limites propres". Enfin, il était fréquent de voir des petits quartiers se réclamer d'une appartenance simultanée à plusieurs chefs-lieux⁴. Pour notre part, nous avons également montré que, au sein du royaume de Tlapa, à l'est de l'actuel Etat de Guerrero, de petits hameaux possédaient encore en 1570 une double appartenance de chef-lieu, car à un même emplacement se trouvaient les dépendants de deux seigneurs différents⁵. De même, dans la sierra du Nord de Puebla, les limites des cités étaient-elles "diffuses ou variables"⁶.

⁴ Hildeberto Martínez : *Tepeaca en el siglo XVI, tenencia de la tierra y organización de un señorío*, México, CIESAS, ediciones de la casa chata, 21, 1984, p. 53.

⁵ Danièle Dehouve : *Quand les banquiers étaient des Saints*, Paris, éditions du CNRS, 1990, p. 127.

⁶ Bernardo García Martínez : *Los pueblos de la sierra, el poder y el espacio entre los indios del norte de Puebla hasta 1700*, México, El Colegio de México, 1987, p. 75-76.

La cité-Etat, siège du pouvoir du *tlatoani* sur terre, était désignée en nahuatl par le binôme *atl-tepetl*: eau-montagne, car sa survie dépendait de l'eau contenue en réserve dans les montagnes, selon les conceptions indiennes⁷. Les Espagnols traduisirent ce terme comme "village", *pueblo*, sous-entendant qu'il s'agissait d'une unité géographique occupant un territoire délimité, ce qui était loin d'être le cas.

L'essentiel de la politique espagnole durant le premier siècle de colonisation concerna les rois ou *tlatoque* et leur parentèle noble. Les problèmes posés par les deux autres "classes" précolombiennes, les guerriers et les prêtres, furent écartés plus aisément. Les premiers subirent des défaites militaires ou encore accompagnèrent les conquérants dans la conquête d'autres territoires centraméricains avant de disparaître en tant que tels ; les seconds ne disposaient d'aucune existence autonome par rapport aux gouvernants indiens. Bien au contraire c'étaient ces derniers qui utilisaient leurs pouvoirs, les accueillait et leur fournissaient les objets nécessaires à leurs sacrifices, comme dans le cas de Martín Ucelo, prêtre de grand renom poursuivi par l'Inquisition en 1536⁸. Aussi, par la suite, la question principale qui resta posée concernait-elle la réorganisation des royaumes ou *tlatocayotl*, et le contrôle de leurs rois.

Les caciques

Les premiers conquérants espagnols se répartirent entre eux les royaumes indiens sous forme d'*encomiendas*. En toute légalité, cette forme juridique ne conférait à l'*encomendero* aucune propriété ni des terres, ni des hommes, aucun pouvoir judiciaire ni seigneurial, mais seulement le droit de percevoir un tribut auprès des indigènes qui lui étaient octroyés. Bien sûr, dans les faits, les pouvoirs de l'*encomendero* s'exerçaient sans grandes limites sur la population indienne, mais toujours, et cela est essentiel, par l'intermédiaire du souverain précolombien, le *tlatoani*, qui reçut tout d'abord le nom de *señor natural* ou *señor principal*, puis celui de *cacique*, d'après un mot arawak importé des Antilles.

Il fallut attendre une vingtaine d'années pour que ce régime fût limité, tout d'abord par les "Nouvelles Lois" qui interdirent en 1542 la formation de nouvelles *encomiendas*. Puis en 1549, les prestations de service en faveur des *encomenderos* furent prohibées dans celles qui existaient déjà.

⁷ Danièle Dehouve : "La cité-Etat selon les anciens Mexicains, communication présentée au Colloque : Villes et Sociétés Urbaines, Toulouse, oct. 1996, et sous presse dans *Villes en parallèle*, Université Paris X Nanterre.

⁸ *Proceso de indios idólatras, y hechiceros*, Luis González Obregón, México, Tipografía Guerrero Hnos, Publicaciones del Archivo General de la Nación, 3, 1912.

Enfin, à partir de 1550, fut mise en place une transformation totale des formes de colonisation que l'on connaît sous le nom de "réforme du tribut", bien que ses implications eussent largement dépassé les modalités de la traite tributaire. L'instauration d'un tribut unique payable en monnaie à la Couronne et recueilli dans une "caisse de communauté" au sein d'une unité tributaire entièrement transformée, le "village chef-lieu", s'accompagna en effet de la mise en oeuvre d'une législation propre à la noblesse indienne.

La Couronne espagnole et ses conseillers jugeaient primordial le contrôle des tributs perçus par la noblesse indienne.

*"Il est nécessaire que ces Indiens payent chacun son tribut, tant par tête (...) et qu'ils sachent qu'ils ne sont contraints à rien d'autre car, quand l'Indien ne connaît pas son tribut, il se fait grandement voler par les notables et les caciques (...). Que chaque Indien donne annuellement huit réaux d'argent ou sa valeur, et cultive un champ, et rien d'autre, ni dîme, ni redevances aux caciques et aux notables (...) et que, de ce tribut, Sa Majesté ou l'encomendero reçoive sa part, et le cacique et le notable sa part, et l'Eglise sa petite part"*⁹.

De là provenait à leurs yeux l'intérêt de l'institution des "caisses de communauté" (*caja de comunidad*) décrétée en janvier 1552. Il s'agissait de rassembler dans celle-ci la totalité des tributs perçus auprès de la population, puis de les répartir ensuite entre la Couronne ou l'*encomendero*, le clergé et le *cacique*. Or ce dernier avait coutume d'associer étroitement certaines perceptions tributaires et l'accomplissement de ses obligations rituelles. Ainsi le procès d'inquisition de Cristóbal, notable d'Ocuituco en 1539, montre les occasions dans lesquelles celui-ci percevait des redevances en nature. Il recevait des "poules et autres choses" lorsqu'il "accordait les autorisations de mariage comme il en avait coutume dans son infidélité", des poules, du cacao et des pièces de tissu "parce que certains notables venaient chez lui et pour qu'il leur donne à manger"¹⁰. Le *visitador general* Jerónimo Valderrama dans ses lettres au roi d'Espagne se montre parfaitement conscient du fait :

"toute l'augmentation de la rente de votre majesté et de sa perception auprès des tributaires, les notables indiens la consommaient en manger

⁹ Lettre de fray Nicolás de San Paulo de Witte, 1554, in: *Documentos inéditos del siglo XVI para la Historia de México*, México, ed. Porrúa, 1975, p. 226 (Traduction D. Dehouve). Le terme traduit ici par "notables" est "principales", qui désignait la parentèle des *slatoque* désignés comme caciques.

¹⁰ *Proceso de indios idólatras*, 1912, p. 158.

*et boire, sans en retirer à la fin de l'année autre chose que les ivrogneries, comme ils disent*¹¹.

Limiter les perceptions tributaires des *caciques* à des quantités annuelles fixes revenait à restreindre d'autant leur pouvoir sacré qui associait étroitement rites et redevances.

L'autre avantage présenté par cette législation était le contrôle du nombre des nobles indiens autorisés à percevoir des prestations tributaires. Ainsi, l'ancien percepteur du tribut aztèque ou *calpixque* fut-il écarté purement et simplement de ce droit. On donna le nom de *tasación* au salaire fixe et monétaire versé au *cacique* par les Indiens plébéiens ou *macehuales*. Entre 1570 et 1580, les principaux *caciques* reçurent une allocation plus ou moins importante selon la richesse de la région ou de la population. Au Nord de la sierra de Puebla comme dans la région de Tlapa, les plus gros d'entre eux percevaient 100 *pesos de oro común* à l'année, sans compter les prestations de service gratuit pour le travail agricole et domestique, tandis que la somme allouée aux plus petits ne dépassait pas quelques dizaines de pesos. Pour leur part, les plus grands seigneurs de Oaxaca pouvaient toucher jusqu'à 400 pesos annuels¹².

A partir de 1548-1550, les *caciques* prirent place dans le quadrillage politico-administratif mis en place par les Espagnols. Selon le schéma habituel en Europe, et cela jusqu'à nos jours, les juridictions comprenaient un certain territoire entourant un centre. On donna à ce dernier le nom de chef-lieu (*cabecera*) et les Espagnols y établirent un réseau urbain comprenant une église et des rues se coupant à angle droit. Tout autour s'étendait un tissu lâche de hameaux dépendants (*sujetos*).

Quels critères présidèrent au choix des chefs-lieux, qui représenta bien évidemment le moment-clef de l'entreprise ? Charles Gibson a consacré à cette question quelques lignes fondamentales :

"Il y avait plusieurs possibilités. On aurait pu prendre comme critère de choix la taille, ne désignant comme chefs-lieux que les communautés les plus grandes, et assignant à chacun d'entre eux un groupe de sujets voisins. On aurait pu choisir les cités, capitales des aires tribales ou diviser la vallée (de Mexico) en districts tepaneca, acolhuaque et mexica, en réduisant toutes les communautés, sauf Tacuba, Texcoco et Te-

¹¹ Jerónimo Valderrama al rey (24 feb. 1564), *Cartas del licenciado Jerónimo Valderrama y otros documentos sobre su visita al gobierno de Nueva España (1563-1565)*, Frances V. Scholes y Eleanor B. Adams eds., México, ed. Porrúa e Hijos, 1961, p. 92.

¹² Voir Dehouve, *op. cit.*, 1990, p. 116-117 et García Martínez, *op. cit.*, 1987, p. 196-197.

nochtitlan, à la catégorie de sujet. On aurait pu sélectionner les emplacements où se trouvaient les percepteurs des tributs impériaux (calpixque, au singulier calpixqui) de Montezuma, dont les indigènes se souvenaient, et qu'ils rappellèrent dans un des grands documents indigènes du Mexique, la Matrícula de Tributos. Ou encore, les Espagnols auraient pu fonder de nouveaux centres de population et subordonner toutes les zones indigènes à des chefs-lieux occupés par les Blancs".

En réalité, les Espagnols ne choisirent aucun de ces moyens d'action. A leur place, ils trouvèrent un critère de classement des chefs-lieux et des sujets, à un niveau que l'on pourrait appeler sous-impérial ou pré-impérial dans la société indigène, dont les principales communautés étaient traditionnellement gouvernées par des chefs nommés tlatoque (au singulier tlatoani), et ils adoptèrent la subdivision indigène, le calpulli ou tlaxilacalli qui était un groupe de familles vivant dans une même localité. En général, le calpulli indigène se transforma en sujet espagnol nommé quartier ou hameau, subordonné à un chef-lieu, où résidait le tlatoani. Une cabecera se définit par conséquent comme la capitale où résidait un souverain indien local portant le titre de tlatoani¹³.

Ce choix, que nous avons proposé de nommer celui de la *cabecera-tlatoani*, fut effectué systématiquement dans toutes les régions du Mexique central. Encore faut-il se demander s'il fut toujours bien appliqué. Les études régionales montrent en effet qu'au cours du XVI^e siècle un même chef-lieu abrita souvent plusieurs *caciques*, au mépris de la règle qui aurait voulu qu'à une *cabecera* corresponde un *tlatoani*. Il n'est pas toujours facile d'en discerner les causes. Pour notre part, nous avons suggéré que, dans la région de Tlapa, les Espagnols retirèrent rapidement la catégorie de chef-lieu à un certain nombre de centres à *tlatoani*. En effet, bon nombre d'entre eux se situaient à peu de distance les uns des autres, groupés à la latitude de Tlapa. Les colonisateurs n'avaient que faire de tant de chefs-lieux voisins, et ils rejetèrent certains *tlatoque* dans la catégorie subordonnée de sujets. C'est l'explication que nous avons proposée à un certain type de réclamations qui se firent jour entre 1575 et 1590, lorsque dans un seul chef-lieu, celui de Huamuxtitlan, trois ou quatre seigneurs au moins revendiquèrent la qualité de *cacique*. Nous supposons que, parmi ceux-ci, se trouvaient des descendants de *tlatoque* dont le royaume devint sujet du chef-lieu de Huamuxtitlan¹⁴.

¹³ Charles Gibson : *Los Aztecas bajo el dominio español, 1519-1810*, México, Siglo XXI, 1967, p. 37.

¹⁴ D. Dehouve, *op. cit.*, 1990, p. 124.

Bernardo García Martínez déplore également les difficultés qu'il rencontre pour donner une explication au fait que, dans le Nord de la sierra de Puebla, certains chefs-lieux détiennent plusieurs *caciques* à partir de 1560. Ce fut notamment le cas de Huauchinango, Hueytlalpan, un sujet de ce dernier nommé Amixtlan, Xonotla et Tlatlauquitepec. Il n'est pas impossible, affirme-t-il, qu'une des raisons à cette "prolifération" des *caciques* fût due à des problèmes de succession : les principes en usage dans les royaumes précolombiens furent rapidement supplantés par les coutumes espagnoles de la patrilinéarité et de la primogéniture. En outre, les conséquences des épidémies se firent sentir aussi bien dans les lignages nobles que dans la population indienne en général, ce qui limita souvent le nombre des héritiers. Enfin, nombre de ceux-ci contractèrent des alliances avec des Espagnols. Leurs descendants, classés comme métis, perdirent, en principe, le droit au titre de *cacique*. Pour finir, il faut signaler que les *tlatoque* les plus respectueux de leur pouvoir sacré persistèrent dans des coutumes que les Espagnols qualifièrent d'idolâtres. Ceux-ci intervinrent alors souvent dans leurs affaires internes pour privilégier tel ou tel noble plus réceptif à l'influence du catholicisme.

Si les explications à la prolifération des *caciques* restent en partie hypothétiques, le fait lui-même est bien établi. Il fut la manifestation d'une crise qui aboutit à une décadence générale à la fin du siècle. Dans le Nord de la sierra de Puebla, comme à Tlapa, peu de *caciques* survécurent au début du siècle suivant, et ajouterons-nous -mais cela est une autre histoire que nous ne développerons pas ici-, au prix de leur transformation en propriétaires fonciers, plus proches des détenteurs espagnols d'haciendas que de seigneurs indiens¹⁵. Il faut enfin noter que les possessions foncières des anciens souverains indiens furent gravement affectées par le nouveau découpage juridique en unités circonscrites. En effet, bien que le chef-lieu ne fût pas une unité agraire, il exerça une action indirecte sur la propriété foncière de la noblesse indienne. En découplant un certain territoire, cette circonscription administrative provoqua en effet une concentration des parcelles détenues par ses membres. Charles Gibson et Ronald Spores s'accordent à penser que les seigneurs furent rapidement dépouillés de leurs possessions les plus éloignées des chefs-lieux. Un cas survenu sur la côte Pacifique de la région de Tlapa montre le déroulement de ce processus. En 1582, un hameau s'arrogea le droit de récolter du cacao sur une plantation appartenant à son chef-lieu de Cuautepec, pour la seule raison qu'elle se trouvait proche de son emplacement. Parfois, les conflits étaient bien plus complexes. En 1580, don Agustín de Morales, *cacique* et gouverneur de Tlapa confisqua certaines parcelles à don Pedro

¹⁵ Pour l'évolution des *cacicazgos* au XVII^e siècle, voir *ibid.* ch. VIII, p. 133-156.

de Mendoza, *cacique* d'Atlamajac. Lesdites parcelles se trouvaient incluses dans le sujet d'Iguala, c'est-à-dire dans la juridiction de Tlapa. Or, don Pedro de Mendoza avait fait montre, dans les dix années précédentes, d'insubordination par rapport au *cacique* de Tlapa, en réclamant le statut de chef-lieu pour Atlamajac. La confiscation de ses terres intervint donc comme une sanction¹⁶. De même, dans la sierra de Puebla, les Indiens de Totutla s'emparèrent des terres de certains notables de leur chef-lieu de Tetela¹⁷.

La décadence des *cacicazgos* donna lieu à un plaidoyer passionné d'Alonso de Zorita, *oidor* de la *Audiencia* de Mexico de 1556 à 1566, qui déplora le déclin et la perte de l'autorité des *caciques* qui conduisirent, selon lui, au désordre et à la ruine des villages indiens¹⁸. Torquemada nous laissa un peu plus tard un témoignage sans appel : à la fin du XVI^e siècle, les *caciques*

*"sont très pauvres, en général, et vont nus et morts de faim, et pour manger ils se préoccupent moins de leur noblesse que d'apprendre un métier et d'en vivre". De plus, ils ont perdu toute autorité : "non seulement un alguacil peut manquer de respect à un seigneur et à un gouverneur ; mais même les noirs et les serviteurs des alguaciles (...) les maltraitent (...) et pour cette raison ils ne sont qu'en petit nombre"*¹⁹.

La participation au gouvernement des chefs-lieux devint alors le plus sûr moyen pour les nobles indiens de conserver un statut privilégié.

Les gouverneurs

La collectivité indienne recensée dans un chef-lieu et ses hameaux sujets fut nommée la "république d'Indiens". Comme telle, elle fut dotée d'un gouvernement (*cabildo*) composé d'hommes désignés parmi les nobles et appelés "officiers de la république" (*oficiales de república*). La première charge créée fut celle de gouverneur ou *gobernador*, dès 1548, qui, au début, fut le plus souvent assumée par le *cacique*. Après 1550, les charges se multiplièrent et se différencièrent, et l'on commença à parler d'*alcaldes*, de *regidores*, et d'*alguaziles*. Ceux-ci furent souvent mentionnés sous le nom de notables ou *principales*.

¹⁶ D. Dehouve, *op. cit.*, 1990., p. 128-129.

¹⁷ B. García Martínez, *op. cit.*, 1987, p. 214.

¹⁸ Alonso de Zorita : *Breve y sumaria relación de los señores de la Nueva España*, Joaquín Ramírez Cabañas, México, UNAM, 1942.

¹⁹ Juan de Torquemada : *Monarquía Indiana*, México, UNAM, 1975-1983, L. X, ch. XXI et L. XV, ch. XXI.

Les membres du gouvernement de la république avaient droit à une rémunération comparable à celle des *caciques* et également désignée comme *tasación*. A Tlapa en 1579, le *gobernador* recevait 60 pesos annuels et les titulaires subalternes une vingtaine chacun, tandis qu'à la même date celui de Huauchinango se voyait allouer 100 pesos. Si le *cacique* occupait la charge de *gobernador*, il cumulait les deux salaires afférant à ces fonctions, jusqu'à un total qui atteignait couramment 150 pesos annuels.

La conception d'un salaire annuel était pourtant profondément étrangère à la mentalité indienne, pour laquelle, comme nous l'avons souligné plus haut, les redevances accompagnaient habituellement l'accomplissement des rites. Aussi la résistance de la noblesse à la politique de *tasación* fut-elle opiniâtre et durable. Un exemple pris dans la sierra de Tlapa montre que onze des vingt titulaires de charges publiques de la ville de Huamuxtitlan comparurent devant le juge espagnol en 1579, accusés d'avoir perçu chaque mois de façon illégale un minimum de 170 pesos, soit plus du double du salaire annuel total autorisé par *tasación*²⁰. En outre, les notables continuèrent à exiger des prestations de service pour assurer la culture de leurs champs. Ils étendirent même leurs prérogatives à de nouveaux domaines en faisant assumer par des Indiens tributaires la garde de leurs troupeaux et en répartissant du coton à filer et à tisser pour leur propre compte, comme le faisaient les Espagnols.

Les charges publiques ouvrirent longtemps l'accès à la perception de redevances illicites. Dans la région de Tlapa, on peut dire que, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les gouverneurs indiens de la ville conservèrent l'habitude de faire cultiver leurs propres champs par les titulaires de charges subalternes originaires de villages de la région. Cependant une partie de ces redevances illicites resta liée au pouvoir sacré des dirigeants, notamment celle qui était versée lors des fêtes religieuses catholiques. A une date aussi tardive que 1653, le cacique d'Ometepec fut ainsi accusé d'exiger des Indiens "à chaque Noël, 5 pesos de cacao et cinq chemises neuves, et à Pâques, un dindon à 12 réaux et 5 pesos de cacao, et la même chose à la Pentecôte, sans rien leur payer"²¹. Ces produits étaient sans nul doute destinés à des banquets qui réunissaient un certain nombre de notables et donnaient lieu à des rites.

Mais, même en outrepassant la loi, la participation au gouvernement des républiques restait le plus sûr moyen pour les nobles indiens de se conserver un certain rang, et de s'assurer un salaire. Pour ce faire, encore fallait-il faire partie du chef-lieu et non d'un simple sujet. Aussi les anta-

²⁰ *Ibid.* p. 119-120.

²¹ Cité *ibid.* p. 120.

gonismes entre les uns et les autres fournirent-ils un prétexte de conflits extrêmement fréquents, ainsi que le souligna le vice-roi Mendoza dès 1550 :

*"Souvent, écrivit-il à son successeur, les sujets tendent de se soustraire à leur chef-lieu et de payer le tribut de façon indépendante, faisant valoir leurs raisons et leurs droits, mais il ne faut pas le permettre car cela pourrait occasionner des inconvénients"*²².

La république d'Indiens devint "l'arène dans laquelle certains montèrent et d'autres tombèrent", comme le souligne Bernardo García Martínez²³. Les conflits politiques y acquirent un caractère spatial très spécifique : celui de la lutte entre le chef-lieu et les sujets.

Les histoires régionales regorgent d'analyses de cas de scissions dont l'incidence culmina entre 1570 et 1590²⁴. Selon le schéma courant, des notables d'un hameau, qu'ils fussent *caciques* héritiers d'un royaume précolombien déchu ou simplement des ambitieux de petit calibre, refusaient de payer le tribut au gouverneur du chef-lieu. Simultanément, ils présentaient aux Espagnols une sollicitude visant à faire accéder leur propre village à cette catégorie. Les nobles du chef-lieu ripostaient par des sanctions et des plaintes devant les Espagnols. Tout argument leur était bon et ce sont souvent ces documents qui dénoncent les redevances tributaires perçues de façon illicite par les uns et les autres, ou les "ivrogneries" rituelles ou non auxquelles s'adonnaient les membres des gouvernements indiens. Toujours est-il que le processus de scission acheva de bouleverser en profondeur les limites des anciens royaumes précolombiens. Les sujets sécessionnistes étaient en effet souvent des lieux favorisés par leur position administrative, religieuse ou commerciale dans le nouvel ordre dominé par les Espagnols, dont le poids économique et démographique vint concurrencer celui des anciens chefs-lieux.

La désagrégation et la fragmentation spatiale des royaumes précolombiens représenta le phénomène le plus marquant du XVI^e siècle pour l'histoire indienne. Il ne fut pas seulement le fait des Espagnols. Ceux-ci en établirent le cadre juridique, un cadre profondément étranger aux catégories mentales précolombiennes, notamment dans sa conception du pouvoir (non plus sacré mais politico-administratif) et de l'espace (circonscrit dans des juridictions). Cette législation provoqua une désorienta-

²² D. Dehouve, *op. cit.*, 1990, p. 125.

²³ B. García Martínez, *op. cit.*, 1987, p. 205.

²⁴ De nombreuses histoires de cas sont détaillées dans B. García Martínez, *ibid.*, p. 210-223, et D. Dehouve, *op. cit.*, 1990, p. 121-130.

tion de la noblesse indienne que l'un de ses membres résuma en quelques lignes fortes :

*"Vous ne comprenez pas et nous ne comprenons pas non plus ni ne savons ce que vous voulez. Vous nous avez retiré notre bon ordre et notre bon mode de gouvernement, et celui que vous avez établi, nous ne le comprenons pas, et tout est confus, sans ordre ni raison"*²⁵.

Les anciennes prérogatives des rois furent remises en cause et contestées, les réseaux de dépendance bouleversés ; les nobles, grands ou petits, tentèrent alors d'utiliser le cadre colonial pour obtenir un statut privilégié. Les principales tendances qui devaient se poursuivre par la suite apparurent dès le XVI^e siècle : la fragmentation des royaumes en villages et l'insertion de la noblesse dans les gouvernements des "républiques". Pourtant, la distinction entre l'élite des notables ou *principales*, et les gens du commun ou *macehuales*, ne devait pas s'effacer de sitôt puisqu'on la retrouve encore au XIX^e siècle dans les villages indiens de l'Indépendance. Héritières à la fois de la royauté sacrée et des juridictions espagnoles, les élites indiennes coloniales se taillèrent dans les villages une place prépondérante qu'elles conservèrent presque jusqu'à nos jours.

RESUME.— Un lieu commun se retrouve fréquemment sous la plume des spécialistes du Mexique indien. Les Espagnols, disent-ils, décapitèrent l'empire aztèque et se retrouvèrent face à un peuple de paysans, riche seulement de ses pratiques agricoles et de ses rites agraires. Cette remarque, qui date d'une époque où l'on connaissait peu l'histoire coloniale, demande aujourd'hui à être révisée. De fait, l'histoire du Mexique indien est surtout celle de ses élites qui, durant quatre siècles, n'en finissent pas de mourir. Les récentes découvertes sur le caractère sacré de la royauté aztèque éclairèrent d'un jour nouveau les tentatives d'adaptation des "rois" (*tlatoque*) aux structures imposées par les Espagnols. Celles-ci, qui marquèrent l'histoire indienne du XVI^e siècle, prirent essentiellement deux formes : la lutte des "rois" pour se faire reconnaître le statut de *cacique*, et leur insertion dans les "gouvernements" de villages.

RESUMEN.— Es un tópico de los especialistas en cuestiones del México indígena la afirmación de que los españoles decapitaron el imperio azteca y se encontraron frente a un pueblo de campesinos dotado solamente de sus prácticas agrícolas y de sus ritos agrarios. De hecho, la historia del México indígena es ante todo la de sus élites que, durante cuatro siglos, conocen una agonía interminable. Los recientes hallazgos sobre el carácter sagrado de la monarquía azteca echan una luz nueva sobre las tentativas de adaptación de los "reyes" (*tlatoque*) a las estructuras impuestas por los españoles. Esas estructuras, que marcaron la historia indígena del siglo XVI, tomaron esencialmente dos formas : la lucha de los "reyes" por

²⁵ Alonso de Zorita, *op. cit.*, 1942, p. 52-53.

que les reconocieran el estatuto de *caciques*, y su inserción en los "gobiernos" de los pueblos.

Bibliographie

- BRODA, Johanna : Los estamentos en el ceremonial mexicana, in : *Estratificación social en la Mesoamérica prehispánica*, P. Carrasco, J. Broda et al., México, Sep- Inah, 1976, p. 37-65.
- Cartas del licenciado Jerónimo Valderrama y otros documentos sobre su visita al gobierno de Nueva España (1563-1565)*, Frances V. Scholes y Eleanor B. Adams eds, México, ed. Porrúa e Hijos, 1961.
- DEHOUE, Danièle : *Quand les banquiers étaient des Saints, 450 ans de l'histoire économique et sociale d'une province indienne du Mexique*, Paris, éditions du CNRS, 1990.
- Documentos inéditos del siglo XVI para la Historia de México*, México, ed. Porrúa, 1975.
- GARCIA MARTINEZ, Bernardo : *Los pueblos de la sierra, el poder y el espacio entre los indios del norte de Puebla hasta 1700*, México, El Colegio de México, 1987.
- GIBSON, Charles Gibson : *Los Aztecas bajo el dominio español, 1519-1810*, México, Siglo XXI, 1967.
- GILLESPIE, Susan D. : *The Aztec kings. The Construction of Rulership in Mexican History*, Tucson, The University of Arizona Press, 1989.
- MARTINEZ, Hildeberto : *Tepeaca en el siglo XVI, tenencia de la tierra y organización de un señorío*, México, CIESAS, ediciones de la casa chata, 21, 1984, p. 53.
- OLIVIER, Guilhem : Les paquets sacrés ou la mémoire cachée des Indiens du Mexique central (XVe-XVIe siècles), *Journal de la Société des Américanistes*, T. 81, 1995, p. 105-141.
- Proceso de indios idólatras, y hechiceros*, Luis González Obregón, México, Tipografía Guerrero Hnos, Publicaciones del Archivo General de la Nación, 3, 1912.
- TORQUEMADA, Juan de : *Monarquía Indiana*, México, UNAM, 1975-1983.
- ZORITA, Alonso de : *Breve y sumaria relación de los señores de la Nueva España*, Joaquín Ramírez Cabañas, México, UNAM, 1942.